

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 27 MAI 2015

SALLE DU CONSEIL DE BREMBLENS,  
RUE DU PRESOIR 1, 20 H 00

**Mme Karine Ropraz, Présidente**, ouvre la séance à 20h00 et, en préambule, annonce avec regret le décès de M. Gérald Petit, délégué de la Municipalité de Lully au Conseil intercommunal de l'ASIME. Elle demande à l'assemblée de se lever et de respecter une minute de silence.

Elle annonce également qu'elle a reçu, en date du 12 janvier 2015, la démission de Mme Véronique Currat qui n'est plus collaboratrice de l'ASIME. C'est Mme Jacqueline Botteron qui la remplace aujourd'hui au Conseil intercommunal et qui a été engagée par l'ASIME à un taux de 50%. Son élection est prévue à l'ordre du jour.

### 1. Accueil, appel

Sont présent(e)s du Conseil intercommunal :

Mmes et MM. Stéphane Demierre et Valérie D'Ascoli, Aclens, Karine Ropraz et Pascal Grütter, Bremblens, Aleksandra Capraro et Tania Larequi, Chigny, Jean-Richard Margot et Ursula Goy, Echichens, Emile Tasev, Lully, Jean-Jacques Aubert, Eric Züger, Françoise Pontonio, Anne-Catherine Aubert, Pierre Marc Burnand, Fida Kawkabani et Laurence Lambert Caversaccio, Morges, Pierre Lanthemann et Katalin Delessert, Romanel-sur-Morges, Andréas Sutter et Martine Blauth, Tolochenaz, Françoise Perret-Jeanneret, Vufflens-le-Château.

Sont présent(e)s du Comité de direction :

Mmes Isabelle Bonvin, Présidente, Maria-Pia Dubey, Marlise Holzer, Sylvie Podio, Françoise Wüthrich et MM. Daniel Meienberger, Denis Pittet et Marc Johannot (directeur administratif).

Est excusée : Mme Anne-Christine Ganshof, Vufflens-le-Château.

Est absent, non excusé : M. Cedric Favre, Morges.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Au point 9, la Présidente propose d'inverser 2 points, à savoir de discuter sur le rapport de la Commission de gestion avant de procéder à la lecture des vœux et des réponses du Comité de direction.

L'ordre du jour ainsi modifié est le suivant :

1. Accueil, appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2014
4. Assermentation des nouveaux délégués
5. Election d'une secrétaire du Conseil intercommunal
6. Communications du Bureau
7. Communications du Comité de direction
8. Information du Conseil d'établissement
9. Gestion et Comptes 2014 :
  - Rapport de la Commission de gestion
  - Discussion sur le rapport de la Commission de gestion
  - Lecture des vœux de la Commission de gestion et réponses du Comité de direction
  - Adoption des conclusions du rapport de la Commission de gestion
10. Elections :
  - a) du (de la) président(e)
  - b) du (de la) vice-président(e)
  - c) des scrutateurs/trices et scrutateurs/trices suppléant(e)s
11. Date de la prochaine assemblée du Conseil intercommunal de l'ASIME
12. Questions, vœux et divers

Il est approuvé à l'unanimité.

## **3. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2014**

Ce document a été envoyé par mail en fin d'année. Pour les prochaines séances du Conseil intercommunal, il sera également transmis par papier avec la convocation.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. La Présidente remercie tout particulièrement M. Marc Johannot.

## **4. Assermentation des nouveaux membres**

Il n'y a aucun nouveau membre à assermenter.

## **5. Election d'une secrétaire du Conseil intercommunal**

La Présidente propose la candidature de Mme Jacqueline Botteron, ancienne secrétaire du Conseil intercommunal de l'ASIME.

Au nom de la Commission de gestion, **M. Pierre Marc Burnand, Morges**, intervient en ces termes :

*Pour le principe et comme déjà mentionné l'année dernière, cette proposition nous met dans l'embarras non pas par rapport à la personne proposée, mais par rapport à la situation ainsi créée. En effet, il est toujours délicat de dépendre de deux patrons qui peuvent parfois avoir des positions antagonistes et donner des directives contradictoires. Qu'on le veuille ou non, le fait d'avoir une secrétaire du Conseil intercommunal qui est en même temps collaboratrice du Comité de direction peut créer des querelles d'intérêt et des conflits de loyauté. Tant que la situation est cordiale et décontractée, il n'y aura pas de problème, mais si un jour il y a des tensions entre le Comité de direction et le Conseil intercommunal, cela peut mettre la secrétaire dans une situation désagréable et compliquée à gérer.*

*Ceci dit, et en parfaite contradiction avec ce que je viens de dire, nous savons qu'en élisant Mme Jacqueline Botteron nous avons la garantie d'une très grande fiabilité et d'un travail de très haute qualité.*

*Si je résume : la candidature qu'on nous propose est excellente, certainement la meilleure possible, mais on met cette excellente candidate et le Conseil intercommunal dans une situation ambiguë et qui pourrait être source de difficultés. Sur le plan du principe, c'est indéfendable, sur le plan pratique c'est ce qu'il y a de plus confortable.*

*Comme personne n'a dans la manche de contre-proposition sous forme de meilleure candidature, on votera en faveur de l'élection de Mme Jacqueline Botteron, mais la Commission de gestion tenait à signaler la position paradoxale dans laquelle on est placés.*

Mme Jacqueline Botteron est élue à l'unanimité.

## **6. Communications du Bureau**

Il n'y a aucune communication du Bureau

## **7. Communications du Comité de direction**

**Mme Isabelle Bonvin, Présidente du Comité de direction**, n'a pas de communication.

## **8. Information du Conseil d'établissement**

**Mme Perret Jeanneret, Vufflens-le Château**, rappelle que le Conseil d'établissement n'a aucun pouvoir décisionnel. Par contre, les discussions qui s'y déroulent sont très positives, notamment le débat sur les échanges scolaires lors de la dernière séance le 24 mars 2015. Un compte rendu sera disponible dans le procès-verbal, lorsqu'il aura été approuvé le 16 juin prochain.

Le Conseil d'établissement dispose d'un montant de CHF 15'000.00 à son budget, montant qui provient de l'ASIME.

Lors de la prochaine séance, 2 points seront discutés en particulier :

- Le travail effectué au SERIC (Centre d'ergothérapie à Morges)
- La préparation de la 2e soirée des parents d'élèves

Mme Perret Jeanneret explique que la conduite de ces soirées est difficile. Il n'y avait pas moins de 130 parents lors de la dernière séance et ces derniers viennent avec leurs préoccupations propres, qui n'ont parfois rien à voir avec l'école ou l'ASIME.

Une liste des membres du Conseil d'établissement sera transmise par mail aux membres du Conseil intercommunal.

## **9. Gestion et Comptes 2014**

### Rapport de la Commission de gestion (Cogest)

En préambule et au nom de la Commission de gestion, **M. Pierre Marc Burnand, Morges**, fait part de quelques brèves considérations :

*L'an dernier, on vous avait dit que 2013 avait été une année agitée (avec notamment le départ brutal du chef de service) et on vous avait prédit une année 2014 calme comme un long fleuve tranquille : c'est tout le contraire qui s'est produit.*

*Mais si l'année 2014 a été riche en événements, il s'agit cette fois d'événements positifs, avec en particulier la nomination d'un directeur administratif et la mise en place d'une équipe administrative affranchie de la ville de Morges et libérée de tout conflit de loyauté. Le fonctionnement de l'ASIME s'en trouve considérablement amélioré et la Commission de gestion est heureuse de souligner qu'elle a déjà pu observer les premiers effets bénéfiques de cette réorganisation.*

*La Commission de gestion tient à remercier explicitement M. Marc Johannot, directeur administratif, et Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction, des excellents contacts qu'ils ont entretenus avec la Commission de gestion et de la qualité des dialogues établis.*

*Enfin, la Commission de gestion a pu constater que plusieurs des vœux qu'elle a émis ces dernières années sont dorénavant réalisés et elle remercie l'ensemble du Comité de direction pour ses efforts et son écoute.*

Puis il donne lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion.

### Discussion sur le rapport de la Commission de gestion et les comptes 2014

La discussion n'est pas demandée.

## Lecture des vœux de la Commission de gestion et réponses du Comité de direction

La Présidente propose de voter uniquement les vœux qui ne sont pas acceptés par le Comité de direction. Si la discussion est néanmoins demandée pour certains autres, il y aura alors votation.

**Vœu 2014 – n° 1** : *Que le Comité de direction fasse en sorte que la Commission de gestion puisse consulter les pièces non tronquées, qu'elles soient originales ou photocopiées.*

Réponse du Comité de direction : toutes les pièces comptables sont scannées par le Service des finances. Les classeurs de pièces qui sont mis à disposition de la Commission de gestion ne contiennent que la copie des pièces car les originaux restent à la ville de Morges. De plus, seule la première page de chaque pièce est fournie pour une simple question d'économie de papier. La Commission de gestion a néanmoins accès à l'ensemble des pages sur simple demande au directeur administratif qui peut les imprimer à partir du logiciel Larix.

**Le Comité de direction accepte le vœu en précisant que les pièces papier seront imprimées uniquement sur demande de la Commission de gestion.**

**Vœu 2014 - n° 2** : *Que le Comité de direction informe le Conseil intercommunal, au plus tard lors de la dernière séance de l'année 2015 :*

- *des modalités prévues pour éliminer les divergences entre le fichier de calcul des charges de location et les bases mentionnées dans le préavis n° 6/2.08;*
- *de la nécessité d'actualiser la méthode de calcul des charges de location;*
- *de son intention de proposer au Conseil intercommunal un nouveau barème des coûts des bâtiments.*

Réponse du Comité de direction : le rapport de PWC mentionne le préavis n° 6/2.08. Or, il s'agit d'une proposition qui était antérieure à la création de l'ASIME. Certains éléments de ce préavis n'ont pas été retenus. Les bases du calcul du coût des locaux scolaires se trouvent dans les statuts de l'association, à l'art. 23.

Actuellement, le barème appliqué est celui qui a été accepté par le Conseil intercommunal à la création de l'ASIME. Le groupe de travail sur les locaux scolaires rendra son rapport cette année.

**Le Comité de direction refuse le vœu tel qu'exprimé et présentera les conclusions de son rapport dans le cadre du budget.**

**M. Eric Züger, Morges**, se rappelle que des statuts faisaient partie intégrante de ce préavis n° 6/2.08. Ces statuts sont-ils les mêmes que ceux qui ont été acceptés par le Conseil intercommunal ?

**M. Daniel Meienberger, du Comité de direction**, explique qu'effectivement ce sont les mêmes statuts qui ont été acceptés par le Conseil intercommunal. Par contre, le préavis fait mention de certains éléments qui n'ont pas été retenus, comme par exemple le « taux résiduel » qui n'a jamais été appliqué. Un taux moyen de 2 % a été appliqué pendant toute la durée.

**M. Pierre Marc Burnand, Morges**, ne comprend pas le refus du Comité de direction. Est-ce une question de délai ?

**Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction**, répond que c'est uniquement à cause de l'allusion à ce préavis et à ce taux résiduel. Elle trouve surprenant que la société PWC fasse allusion à un préavis dont certains termes n'ont jamais été appliqués. D'ailleurs, les statuts ne mentionnent pas ce terme de « taux résiduel ». Le budget 2016 sera correct et les méthodes de calculs seront claires.

**M. Eric Züger, Morges**, explique que la conséquence financière de l'interprétation n'a pas une grande importance. Que l'on investisse un million sur 10 ans à 4 % avec amortissement ou alors un million sur 10 ans à 2 % sans amortissement revient au même. Il n'est pas question ici d'argent mais plutôt d'appliquer la bonne règle.

**M. Pierre Marc Burnand, Morges**, estime que le Comité de direction aurait pu accepter le vœu et donner des explications lors de la prochaine séance.

**M. Denis Pittet, du Comité de direction**, explique que ce dernier ne veut pas accepter un vœu qui fait référence à un préavis du Conseil communal de Morges et qui n'est pas en relation avec les statuts. Un groupe de travail a été créé, réfléchit sur le sujet et rendra réponse d'ici la fin de l'année.

**Au vote, le vœu est refusé à une majorité évidente (6 abstentions).**

***Vœu 2014 - n° 3** : Que le Comité de direction réfléchisse à des modalités permettant de faire viser chaque facture par le responsable du dicastère concerné.*

Actuellement toutes les factures importantes touchant les transports ou le mobilier sont soumises au responsable du dicastère concerné, en plus du visa de la présidente du Comité de direction et du directeur administratif. Une réflexion est en cours pour améliorer ce système.

**Le Comité de direction accepte le vœu.**

***Vœu 2014 - n° 4** : Que le Comité de direction accélère les démarches de manière à rendre l'ASIME autonome sur le plan comptable au plus tard le 1er janvier 2017.*

Le Comité de direction ne s'oppose pas à entamer une réflexion sur ce sujet.

**Le Comité de direction accepte le vœu.**

**M. Eric Züger, Morges**, explique que la commune de Morges ne s'opposera pas à ce que l'ASIME soit autonome sur le plan comptable. Il relève néanmoins que le montant de CHF 10'000.00 facturé actuellement pour ce travail correspond plus à un émolument qu'à un montant réel. Il s'agira pour l'ASIME de prévoir un 0,5 à 07 ETP pour effectuer cette tâche.

**Vœu 2014 – n° 5 :** *Que le Comité de direction négocie avec la ville de Morges la suppression du compte 502.3185.03 (Honoraires pour gestion du personnel).*

Ce point sera traité dans le cadre du transfert du personnel entre la ville de Morges et l'ASIME sous la forme d'une convention.

**Le Comité de direction accepte le vœu.**

**Vœu 2014 – n° 6 :** *Que le Comité de direction incite l'établissement de Morges Beausobre à user d'un système analogue à celui des deux autres établissements pour le financement des courses d'école et la perception des subsides.*

Les courses d'école organisées par l'Etablissement de Beausobre ont lieu toutes le même jour et c'est pour cela que le paiement des subsides s'effectue au forfait. Il est à relever que cet objet est de la compétence du Comité de direction.

**Le Comité de direction refuse le vœu.**

La discussion n'est pas demandée.

**Au vote, le vœu est refusé à une large majorité (5 oui et 3 abstention).**

**Vœu 2014 – n° 7 :** *Que le Comité de direction entreprenne les démarches auprès de la ville de Morges pour obtenir le paiement rétroactif de CHF 545'464.60, correspondant à la location des locaux au SESAF pour les années 2008 à 2013.*

Etant donné :

- que les comptes 2008 à 2013 sont bouclés et approuvés,
- qu'il ne s'agit pas d'une malversation ou d'un détournement intentionnel,
- que les communes membres de l'association ont été clairement informées de cet état de fait,

**Le Comité de direction maintient sa position et refuse le vœu.**

**M. Pierre Marc Burnand, Morges,** demande par quel biais les communes ont été informées de cet état de fait.

**Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction,** répond que cela a été fait lorsqu'elles ont accepté les comptes. Il s'agit d'une erreur, ces montants n'ont pas été détournés. Il est très délicat de remettre en question les comptes 2008 à 2013. Pour 2014, une demande de paiement rétroactif a été faite, lorsque l'erreur a été détectée.

**M. Eric Züger, Morges,** rappelle que selon la Loi sur les communes, la Commission de gestion doit s'occuper uniquement de l'année précédente et non pas des années antérieures. S'il y avait eu un détournement, il faudrait mandater la justice. Ici, il s'agit d'une erreur et il faut maintenant clore cette affaire, d'autant plus que les comptes 2008 à 2013 ont été approuvés par le Conseil intercommunal et que décharge a été donnée à la Commission de gestion et au Comité de direction.

**M. Pierre Marc Burnand, Morges**, comprend qu'il s'agit uniquement d'une erreur et que la Commission de gestion ne doit s'occuper que de l'année précédente. Cela veut-il dire alors que toutes les erreurs des années précédentes doivent automatiquement être effacées ?

**M. Eric Züger, Morges**, rappelle que l'erreur a été corrigée pour l'année 2014 et qu'elle ne se reproduira plus dans le futur.

**M. Stéphane Demierre, Aclens**, demande qui a décelé l'erreur et pourquoi elle n'a été découverte que maintenant.

**M. Denis Pittet, du Comité de direction**, répond que c'est le groupe de travail « locaux scolaires » qui a analysé les comptes en détail et constaté qu'un versement avait été effectué du Canton à la commune, puis qu'il avait été refacturé à l'ASIME. Cette erreur a été découverte ce printemps et c'est pourquoi les comptes 2014 ont pu être corrigés.

**M. Eric Züger, Morges**, explique que, précédemment, la comptabilité de l'ASIME faisait partie des comptes de la commune de Morges. Lors de la création de l'association, il a fallu séparer les comptes. Le boursier et la cheffe de service des écoles en fonction à ce moment-là ne travaillent plus à la commune et il est difficile de faire un historique. D'autres erreurs seront peut-être encore découvertes.

**M. Pierre Marc Burnand, Morges**, rappelle que la Commission de gestion n'a jamais parlé de malversation, mais uniquement d'une erreur. Il s'agit d'une question d'équité et il encourage le Conseil intercommunal à accepter ce vœu. Même si la Commission a été plus loin que ses prérogatives, il aurait été inadmissible de ne pas mentionner cet état de fait, notamment vis-à-vis des Municipalités qui n'ont pas été informées.

La parole n'est plus demandée.

**Au vote, le vœu est accepté avec 8 avis favorables, 6 avis contraires et 5 abstentions.**

**M. Denis Pittet, du Comité de direction**, s'oppose à ce vote. En effet, un avis a été demandé à Mme Arn, préfète. Il n'a pas été transmis au Conseil intercommunal, ce qui aurait pu modifier le résultat du vote.

**Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction**, lit la réponse de Mme Arn :

*Le vœu de la Commission de gestion n'est pas soumis au vote du Conseil intercommunal. Le Comité de direction doit donner sa réponse, soit immédiatement, soit dans la séance suivante (art. 34a LC). Dans le cas des montants indûment encaissés par la ville de Morges, j'ai pris note de la position du Comité de direction qui voulait renoncer à demander le remboursement rétroactif, d'autant plus qu'environ 50% ont déjà été pris en charge par la ville de Morges.*

*Etant donné :*

- *que les comptes 2008 à 2013 sont bouclés et approuvés,*
- *qu'il ne s'agit pas d'une malversation ou d'un détournement intentionnel,*
- *que les communes membres de l'Association ont été clairement informées de cet état de fait,*

*je n'ai pas l'intention d'intervenir en tant qu'organe de surveillance de votre association, sauf décision contraire du Conseil d'Etat. Toutefois, je conseille à l'association et à la ville de Morges de mettre en place des procédures de contrôles afin d'éviter ce genre de problèmes à l'avenir.*

*La décision finale concernant ces montants appartient cependant au Conseil intercommunal, lequel pourrait intervenir en proposant un amendement des comptes par exemple.*

**M. Daniel Meienberger, du Comité de direction**, rappelle qu'il ne s'agit que d'un vœu. Il explique que le SESAF utilise ces locaux uniquement pour de la psychomotricité et de la logopédie, ceci avec les élèves de nos communes (1/3 couronne morgienne et 2/3 Morges).

Il est décidé de ne pas procéder à un nouveau vote.

**Vœu 2014 – n° 8** : *Que le Comité de direction veille à insérer dans chaque rapport de gestion les informations suivantes :*

- les objectifs actualisés de l'ASIME et les choix stratégiques, permettant de vérifier l'adéquation des ressources et des priorités;*
- un tableau donnant une vue d'ensemble des salles par commune et par bâtiment, avec leur surface, leur équipement (moyens audio-visuels et informatiques), leur usage (salle de classe, salle spéciale, salle des maîtres, salle de rythmique ...), leur durée d'amortissement résiduelle (base principale des coûts de l'ASIME); cette demande répond en plus à une observation de l'organe de révision;*
- un tableau récapitulant le détail des frais de transports (inclus transports à la piscine et divers);*
- la planification de l'horaire continu et un résumé des mesures prises par le Comité de direction et/ou les directions d'école en vue de son introduction;*
- un bilan des incivilités recensées dans les bâtiments scolaires et les incidences financières.*

Le Comité de direction veille à fournir dans le rapport de gestion toutes les informations qui relèvent de la mission de l'association. Il considère que les informations suivantes figurent déjà dans le rapport de gestion :

- Les objectifs actualisés;*
- Le tableau de la liste des salles par commune et par bâtiment;*
- Le tableau récapitulant le détail des frais de transports.*

Concernant l'introduction de l'horaire continu, le Comité de direction n'a encore rien planifié et n'a pris aucune décision à ce sujet, raison pour laquelle il n'y aucune mention dans le rapport de gestion. Le Conseil intercommunal sera naturellement informé le moment venu. Concernant le bilan des incivilités, ces informations relèvent de la compétence des directions d'établissement.

**Le Comité de direction refuse le vœu.**

**M. Pierre Marc Burnand, Morges**, ne comprend pas pourquoi ce vœu est refusé puisque le Comité de direction estime qu'il répond déjà à ces informations. La Commission de gestion aurait aimé avoir des renseignements un peu plus complets que la seule liste des classes.

**Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction**, estime que le rapport de gestion répond à plus de 90 % du vœu. Par principe, le Comité de direction estime avoir répondu au vœu et c'est pourquoi il le refuse.

**M. Eric Züger, Morges**, ne comprend pas ce vœu. La Commission de gestion doit s'occuper de l'année 2014 et non pas des objectifs actualisés et des années futures.

**M. Pierre Marc Burnand, Morges**, répond que la Commission de gestion demande uniquement quelle est la planification qui a été faite en 2014, en prévision du futur.

**Au vote le vœu est refusé à une majorité évidente (6 avis favorables)**

**Vœu 2014 – n° 9** : *Que le Comité de direction mette chaque année à disposition de la Commission de gestion les informations réactualisées suivantes :*

- *les noms et prénoms des principaux acteurs de l'ASIME (directeurs et doyens des établissements, responsables des Grandes-Roches, dentiste et prophylaxiste, dentiste-conseil, médecin-conseil, infirmières scolaires (même si elles ne sont pas payées par l'ASIME), etc.;*
- *la liste du personnel administratif.*

Pour ce vœu également, **Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction**, lit la réponse de Mme Arn, préfète :

*Les noms et prénoms des principaux acteurs et du personnel administratif peuvent être mis à disposition des membres de la Commission de gestion, sauf cas particulier. Les membres de cette commission sont soumis au secret de fonction selon l'art. 40i LC. Les données sensibles au sens de la loi sur la protection des données (salaire, condamnation pénale, etc.) ne font cependant pas partie de ces informations à disposition de la commission. A juste titre, le Comité de direction n'a pas cité tous ces noms dans son rapport de gestion.*

**Le Comité de direction accepte partiellement ce vœu et fournira à la Commission de gestion uniquement les noms des collaborateurs de l'ASIME.**

**Mme Laurence Lambert-Caversaccio, Morges**, demande pourquoi la Commission de gestion désire connaître ces noms et prénoms.

**M. Pierre Marc Burnand, Morges**, répond que c'est uniquement pour pouvoir mettre des noms sur les visages et les fonctions.

**Vœu 2014 – n° 10** : *Que le Comité de direction, avant le transfert à l'ASIME du personnel encore dépendant de la ville de Morges, règle les questions de hiérarchie au sein de l'ASIME.*

**Le Comité de direction accepte le vœu.**

**Vœu 2014 – n° 11** : *Que le Comité de direction fasse en sorte que les dates des prochaines séances, qui sont publiques, du Conseil d'établissement puissent être connues de tout un chacun.*

Le Comité de direction rappelle que ces informations sont affichées au pilier public de chaque commune.

**Ce vœu peut être classé.**

**Vœu 2014 – n° 12** : *Que le Comité de direction incite le Conseil d'établissement à respecter son propre règlement.*

Le Comité de direction considère que le règlement est respecté. L'APE est une association qui entre dans le quart représentant la société civile.

**Le Comité de direction refuse le vœu.**

**Mme Sylvie Podio, du Comité de direction**, explique que les membres du Conseil d'établissement sont élus selon le règlement de ce dernier, art. 10 et 11, lettre a et b.

**M. Pierre Marc Burnand, Morges**, répond que ce conseil est formé de 4 parts, dont une pour la société civile et une autre pour les parents d'élèves. Si les représentants de la société civile, par exemple l'APE, sont parents d'élèves, la moitié du Conseil d'établissement sera composée de parents d'élèves.

**Mme Sylvie Podio du Comité de direction**, répond que les membres de l'APE interviennent en tant qu'association et non pas en tant que parents d'élèves. Elle ajoute encore qu'elle représente les autorités et qu'elle est également parent d'élèves.

**Au vote le vœu est refusé par 10 avis contraires, 7 avis favorables et 3 abstentions.**

**Vœu 2014 – n° 13** : *Que le Comité de direction prenne toutes mesures utiles permettant le transfert complet de la gestion des salaires à l'ASIME dans les meilleurs délais, et si possible au plus tard pour la fin de la législature.*

Le Comité de direction ne s'oppose pas à entamer une réflexion sur ce sujet.

**Le Comité de direction accepte le vœu.**

**Vœu 2014 – n° 14** : *Que le Comité de direction prenne toutes mesures pour accélérer le transfert du Service dentaire scolaire à l'ASIME de manière à ce qu'il soit si possible effectif au 1er janvier 2016.*

**Le Comité de direction accepte le vœu.**

**M. Eric Züger, Morges**, estime qu'il serait judicieux que le transfert du Service dentaire scolaire se fasse en même temps que le transfert complet de la gestion des salaires (vœu n° 13). Il aurait apprécié que la Commission de gestion propose une date identique.

**Vœu 2014 – n° 15** : *Que le Comité de direction fasse en sorte que le tableau des taux d'activité des collaboratrices du Service dentaire scolaire corresponde à la réalité.*

**Le Comité de direction accepte le vœu.**

**Vœu 2014 – n° 16** : *Que le Comité de direction envisage toutes les pistes et les mette rapidement en œuvre pour ramener le déficit du Service dentaire scolaire à un niveau raisonnable.*

**Le Comité de direction accepte le vœu.**

**Vœu 2014 – n° 17** : *Que le Comité de direction organise un sondage auprès des communes membres et du Conseil intercommunal pour déterminer la volonté, ou non, de maintenir les équipements des Grandes-Roches pour les activités de plein air et l'école à la montagne et, si oui, s'il y a la volonté d'y mettre le prix.*

Le Comité de direction a consulté les 3 directions scolaires. Ces dernières ont rédigé un rapport dont la conclusion est la suivante :

*« Les trois directions scolaires se prononcent pour un maintien des Grandes Roches dans son fonctionnement au plus proche de l'existant. Le bâtiment, devenu vétuste, doit être réhabilité ou reconstruit. Les détails de réalisation sont à étudier avec les utilisateurs quotidiens. Nous réitérons nos remerciements aux communes pour la mise à disposition des élèves et enseignant-e-s d'un tel lieu pour les camps ».*

La Commission des bâtiments rendra un rapport en temps utile et le Comité de direction considère qu'il n'est pas nécessaire de faire un sondage supplémentaire.

**Le Comité de direction refuse le vœu.**

**M. Denis Pittet, du Comité de direction**, répond que les directeurs des écoles sont d'accord avec le système actuel. La Commission des bâtiments viendra probablement avec une demande de crédit d'étude, soit pour transformer les locaux existants, soit pour construire un bâtiment neuf à côté de l'ancien. Cela ne servirait pas à grand-chose de faire un sondage auprès des municipalités membres de l'ASIME.

**M. Pierre Marc Burnand, Morges**, répond que la Commission de gestion estime que lorsque le Comité de direction proposera une demande de crédit de CHF 10 ou 20 millions pour la rénovation ou la reconstruction des Grandes-Roches, il sera utile de savoir si les communes membres de l'ASIME sont d'accord avec ce montant.

**M. Denis Pittet, du Comité de direction**, répond que cela concernera la Municipalité et le Conseil communal de Morges car les Grandes-Roches sont propriétés de la ville de Morges.

**M. Pierre Marc Burnand, Morges**, estime alors qu'il faudrait faire un sondage auprès de la ville de Morges. Il relève encore que l'entretien est et sera à la charge de l'ASIME.

**Au vote le vœu est refusé à une large majorité (5 avis favorables et 2 abstentions)**

*Vœu 2013 – n° 1 : Que le Comité de direction propose au Conseil intercommunal un toilettage du règlement du Conseil d'établissement qui le rende compatible avec la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO).*

**Le Comité de direction soumettra une proposition au Conseil intercommunal pour une entrée en vigueur en début de législature 2016-2021.**

*Vœu 2013 – n° 2 : Que le Comité de direction informe le Conseil intercommunal sur les normes qu'il a fixées à propos du renouvellement et de l'entretien du mobilier scolaire, ainsi que sur l'utilisation du mobilier des salles désaffectées.*

Comme mentionné dans le rapport de gestion, le Comité de direction a préparé en 2014 un document sur la gestion du mobilier scolaire, le processus de renouvellement et d'entretien et les rôles des différents acteurs. Ce document était à disposition de la Commission de gestion.

**Le Comité de direction estime que ce vœu n'a plus de raison d'être et peut être classé.**

**M. Pierre Marc Burnand, Morges**, répond que ce document concerne le mobilier neuf. Certaines informations utiles pourraient être données sur le mobilier usagé.

**M. Marc Johannot, directeur administratif**, répond que des directives ont été mises en place concernant le mobilier à conserver ou à renouveler. Ces directives sont à disposition de la Commission de gestion.

**Au vote, il est décidé à une petite majorité de classer ce vœu (11 avis pour et 8 avis défavorables).**

*Vœu 2013 – n° 3 : Que le Comité de direction veille à une comptabilisation transparente des charges et produits relatifs aux camps d'été (extra scolaires) organisés à la Colonie des Grandes-Roches et précise les responsabilités.*

Le Comité de direction est surpris par le maintien de ce vœu car la distinction a été apportée dans le plan comptable dès l'été 2014.

**Le Comité de direction estime que ce vœu n'a plus de raison d'être et peut être classé.**

**M. Marc Johannot, directeur administratif**, explique que les comptes 506 concernent les Grandes-Roches pour le scolaire et les comptes 508 les Grandes-Roches pour les colonies de vacances.

**Le vœu est classé**

*Vœu 2012 – n° 2 : Que le Comité de direction veille à transférer en fin d'année les liquidités (poste et/ou banque) à la ville de Morges.*

Comme expliqué par le Service des finances de la ville de Morges, il n'est pas possible de transférer toutes les liquidités en fin d'année aussi longtemps que la commune de Morges gère encore du personnel de l'ASIME.

**Le Comité de direction accepte de maintenir ce vœu.**

**M. Eric Züger, Morges**, explique qu'il y a des factures qui arrivent en début d'année et il faut pouvoir les payer. Maintenir ce vœu revient à dire que l'on n'a pas essayé de baisser ces liquidités alors que l'on s'y emploie.

**M. Pierre Lanthemann, Romanel-sur-Morges**, relève quand même que début 2014, ces liquidités s'élevaient à 1,5 million et que début 2015, elles s'élevaient à 1,7 million.

**Les vœux 2012 – n<sup>os</sup> 3, 4, 5, 9, 11, 12 et 13 sont classés tacitement.**

*Vœu 2012 – n° 15 : Que le Comité de direction diligente une étude visant à vérifier le bien-fondé des camps de ski en septième année ou leur remplacement par d'autres activités sportives et fasse rapport au Conseil intercommunal.*

Le Comité de direction considère que les réponses fournies en annexe du rapport de gestion sont suffisantes. Il soutient l'organisation des camps de ski.

**Le Comité de direction estime que ce vœu n'a plus de raison d'être et peut être classé.**

**M. Pascal Grütter, Bremlens**, demande à connaître les différentes informations dont a bénéficié la Commission de gestion.

**Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction**, explique que M. Schlaeppli, directeur de l'établissement de Beausobre et Mme Grandchamp, cheffe de file de l'éducation physique estiment que ces camps doivent être maintenus. Les retours, tant des enseignants que des élèves sont excellents. Il n'y a pas de problème d'élitisme, les enfants s'entraident et il y a toujours possibilité de trouver des arrangements pour le matériel.

**Mme Tania Larequi, Chigny**, explique en effet que les retours sont bons mais seraient tout aussi positifs avec d'autres activités que le ski. Elle reste perplexe sur le fait que l'évaluation soit faite par les prestataires.

**Mme Sylvie Podio du Comité de direction**, répond que les directions scolaires sont les bénéficiaires. Ce sont les stations de ski qui sont les prestataires.

**M. Pascal Grütter, Bremlens**, demande qu'une décision soit prise à propos de ces camps et qu'elle soit protocolée. Chaque année ce sujet revient sur le tapis. Le ski est le sport national et il faut encourager les jeunes à le pratiquer.

**M. Pierre Marc Burnand, Morges**, explique que la Commission de gestion demande seulement qu'une étude soit réalisée, par exemple auprès des parents et des élèves, afin de connaître les avantages et les inconvénients de tels camps.

**Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction**, répond que cette réflexion a été faite par Mme Grandchamp. Ces camps de ski sont utiles, appréciés. Pour certains enfants, c'est l'unique possibilité de pratiquer ce sport national.

**M. Stéphane Demierre, Aclens**, rappelle que l'on est en Suisse, que le ski est le sport national. Il encourage même l'organisation d'un 2<sup>e</sup> camp de ski.

**Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction**, répond que la demande pour organiser un 2<sup>e</sup> camp de ski au cours de la scolarité est à l'étude.

**M. Pierre Marc Burnand, Morges**, pense que le résultat de cette réflexion aurait été la même avec un autre sport. Depuis 10 ans, la pratique du ski de piste diminue de 3% chaque année. Pour certains élèves, est-ce vraiment utile de faire 5 jours de ski une seule fois dans leur vie ?

**Mme Aleksandra Capraro, Chigny**, ne comprend pas le but de cette discussion. Pourquoi ces camps de ski sont-ils remis en cause ?

**M. Pierre Marc Burnand, Morges**, répond qu'il s'agit du coût.

**M. Daniel Meienberger, du Comité de direction**, estime que ce n'est pas le rôle du Conseil intercommunal, et notamment des communes, de discuter de ces camps de ski. C'est à l'école de le faire.

**Mme Valérie d'Ascoli, Aclens**, relève que les enfants ne font pas uniquement du ski mais qu'ils pratiquent également la luge, la marche, etc. Ces camps représentent 0,35 % de coût supplémentaire pour l'ASIME.

**Au vote, Il est décidé de classer ce vœu à une large majorité (3 avis contraires et une abstention).**

## Adoption des conclusions du rapport de la Commission de gestion

**Au vote, les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont acceptées à l'unanimité.**

Elles ont la teneur suivante :

### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME**

- après avoir pris connaissance et étudié le rapport de gestion 2014 et les comptes 2014,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion chargée de leur étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

1. d'adopter les comptes 2014 tels que présentés et de donner décharge au Comité de direction pour la gestion administrative et financière de l'année 2014;
2. de prier le Comité de direction de réaliser les vœux de la Commission de gestion acceptés par le Conseil intercommunal, ainsi que ceux des années précédentes encore en suspens;
3. de remercier le Comité de direction, le directeur administratif et l'ensemble des collaborateurs de l'ASIME d'avoir permis la gestion efficiente des écoles sur l'ensemble des communes de l'Association;
4. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat annuel.

## **10. Elections**

**La Présidente** rappelle l'article 8 des statuts de l'ASIME :

*Le Conseil intercommunal nomme en son sein, chaque année, son président, son vice-président, deux scrutateurs et leurs deux suppléants.*

*Le président et le vice-président sont rééligibles.*

*La présidence est assurée en principe chaque année, à tour de rôle, par un délégué d'une commune différente.*

**La présidente** passe à l'élection :

a) du (de la) président(e)

**M. Eric Züger, Morges**, est élu à l'unanimité.

b) du (de la) vice-président(e)

**M. Jean-Richard Margot, Echichens**, est élu à l'unanimité.

c) des scrutateurs/trices et scrutateurs/trices suppléant(e)s

**M. Pascal Grütter, Bremblens, et Mme Katalin Delessert, Romanel-sur-Morges**, sont élus à l'unanimité comme scrutateur(trice)s.

**M. Emile Tasev, Lully, et M. Jean-Jacques Aubert, Morges**, sont élus à l'unanimité comme scrutateurs suppléants.

#### **11. Date de la prochaine assemblée du Conseil intercommunal de l'ASIME**

Elle se déroulera le mercredi 23 septembre 2015 à 20h00, à Morges. (lieu à définir)

#### **12. Questions, vœux et divers**

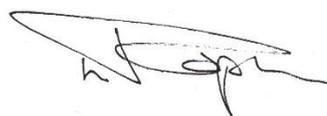
**M. Stéphane Demierre, Aclens**, a vu une annonce dans le journal de Morges concernant le recrutement des maîtres(ses) de devoirs surveillés. Il demande pourquoi l'heure est rétribuée sur une base salariale de la commune de Morges.

**M. Marc Johannot, directeur administratif**, explique que le personnel des devoirs surveillés n'est pas soumis au règlement du personnel de l'ASIME. Il est payé à l'heure, au même tarif que celui pratiqué par la commune de Morges.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** lève la séance à 21h50.

pour le Conseil intercommunal

La présidente



Karine Ropraz

La secrétaire



Jacqueline Botteron